

Septembre 2019



10^{ème} Conseil Fédéral

23 au 27 septembre 2019



Les Motions



à Saint-Jean-de-Monts (Vendée)



26 septembre 2019



Communiqué de Presse

Sécurité industrielle et environnementale : Quand aurons nous les moyens ?

Quasiment 18 ans jour pour jour (21/09/2001) après l'accident de l'usine AZF à Toulouse, un nouvel accident industriel majeur à Rouen met en évidence l'importance des missions de l'État dans le contrôle et la surveillance des installations présentant des risques d'incendie, d'explosion, des rejets et d'émissions polluants, des dangers sanitaires et environnementaux.

Il existe 1 300 sites SEVESO en France : 700 sont classées « seuil haut » comme le groupe américain LUBRIZOL. Pour contrôler ces sites et les 500 000 autres installations il ne reste que 1 200 inspecteurs.trices.

Le retour d'expérience des trop nombreux accidents des lieux de stockage et/ou transformation de substances dangereuses démontrent – y compris aujourd'hui – que les préconisations organisationnelles et la communication des consignes de sécurité à la population sont peu respectées. Elles sont pourtant définies sur la plaquette des bons réflexes remises à la population avoisinante.

Cet accident, après celui de 2013 d'émission atmosphérique au Mercaptan sur ce même site, semble d'ors et déjà révéler :

- un déclenchement tardif de la sirène du plan particulier d'intervention (plusieurs heures après les premières explosions) ;
- des informations officielles parfois contre indiqués au regard des prescriptions et des effets redoutés.

Dire que les dispositions établies, coordonnées et mises en œuvre par les services de l'État prennent tous leurs sens pour assurer la protection de la population, des habitants et des personnes exerçant leur activité dans le périmètre des installations potentiellement dangereuses.

Dire également qu'il est primordial que seuls les représentants et les fonctionnaires de l'État au sein des services publics, dédiés à la prévention des risques sont les mieux à même à faire respecter les mesures et les règles de sécurité par les exploitants.

Dire que les inspecteurs.trices de l'environnement - spécialité installations classées- des Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ne peuvent faire appliquer les dispositions réglementaires que s'il en ont les moyens.

Les multiples effets et conséquences sur la sécurité, la santé, le milieu naturel et sur l'environnement ne peuvent être respectés que si et seulement si, des effectifs dûment formés et habilités sont présents pour contraindre au respect des prescriptions ministérielles et préfectorales.

La ministre de l'environnement – Roselyne Bachelot – en 2001 avait promis le doublement des effectifs, puis la création de 400 emplois en renfort et pour finir, seuls 200 ont été redéployés sur cette mission.

Depuis, les exigences législatives se sont accrues alors que le nombre des inspecteurs.trices ne fait que décroître.

Quand aurons-nous les moyens ?

Quand l'État se donnera-t-il les moyens de prévenir et protéger les personnes et les biens?

Quand l'État imposera-t-il aux exploitants de manière drastique de renforcer les mesures de sécurité ?

Quand prendra-t-on collectivement conscience de l'urgence des enjeux climatiques, environnementaux et des moyens à y consacrer ?

Solidaires à l'Industrie et au Développement Durable. Syndicat représentant notamment des inspecteurs.trices des installations classées, membre de la première fédération des ministères économiques et financiers, Solidaires Finances.

**Des missions, des agent.e.s des implantations
au service l'intérêt général !**

Réunis en Conseil Fédéral à Saint Jean de Monts du 23 au 27 septembre 2019, les syndicats de Solidaires Finances dénoncent les attaques systématiques et idéologiques visant à saper, pour mieux les détruire, les missions des administrations des ministères économiques et financiers.

Après le démantèlement du service public des Postes et Télécommunications et leur privatisation ; après avoir privatisé le contrôle des poids lourds effectué par les anciennes DRIRE au sein de Bercy ; après avoir éclaté et «inter-ministérialisé» les services et missions de la Direction Générale des Entreprises (DGE), de la DGCCRF et de l'ex DG Trésor en les plaçant sous l'autorité des préfets régionaux et départementaux par la création des DIRECCTE, DREAL (régions) et DDI (départements) les agents et missions étant ainsi de plus en plus soumis à des intérêts locaux ; après avoir orchestré la dernière étape en date avec le transfert des missions du développement économique des entreprises aux régions (Pôle E transféré de l'État aux collectivités locales et suppressions des 3/4 des postes) ; les politiques d'externalisation, transfert ou privatisation de missions se généralisent. Elles touchent et toucheront de plein fouet la majorité des missions des différentes directions et services de Bercy, y compris en administration centrale.

Rien de fortuit ici mais bel et bien **une politique hostile aux services publics, nocive pour les usager.es, favorables à quelques grands groupes industriels et financiers.**

Cette politique se décline déjà par :

- la marchandisation ou l'auto-contrôle (prélèvement à la source, auto-liquidation de la TVA...),
- une administration de conseil et de facilitation en particulier pour les entreprises (assujettis, loi ESSOC et « droit à l'erreur »...), plutôt qu'une administration de contrôles,
- la conceptualisation de l'organisation des missions et des services relégués à des cabinets de conseil,
- les transferts de missions avec perte d'emplois, de compétences et de sens pour les agent.e.s,
- la mainmise de plus en plus importante des préfets sur le fonctionnement de ce qui reste de service public (secrétariats généraux communs, gestion du parc domanial...).

La politique de la « société de confiance » est en contradiction avec la politique du chiffre et des indicateurs toujours à l'œuvre dans nos directions et génère de la souffrance au travail.



La perte de repères, la perte de considération, les incertitudes sur son avenir professionnel avec la loi de transformation de la Fonction Publique, le sentiment d'être une variable d'ajustement considéré plus comme un pion que comme un être humain, finissent de déstabiliser et décourager les agent.e.s. L'extension du « mode projet » (qui consiste à affecter sur une mission à durée déterminée) et le développement de la contractualisation contribueront à étendre la précarité dans nos services.

Alors que le procès France Télécom a démontré qu'une réforme majeure d'inspiration libérale en terme d'organisation génère des dérives managériales, force est de constater que toutes les administrations des MEF sont en train de les mettre en œuvre avec les mêmes conséquences dramatiques, notamment avec un taux de suicide sur le lieu de travail en augmentation dans ces administrations.

Contre la marchandisation des services publics, contre la précarisation des agent.e.s d'État, les syndicats de **Solidaires Finances** rappellent l'importance du statut de la Fonction Publique qui garantit notamment la neutralité, la transparence, l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire pour chaque usager.e des services publics. Ils condamnent la déréglementation en cours des règles de gestion.

Solidaires Finances réaffirme le rôle des missions de Bercy et leur utilité sociale, leurs rôles de régulation économique et en matière de sécurité environnementale et alimentaire.

Solidaires Finances et ses syndicats soutiennent et soutiendront toutes les actions pour contrer ces projets. Nous mettrons nos moyens militants au service de ses luttes.



**Réhabiliter et renforcer le contrôle public économique :
Une urgence sociale, économique, environnementale
et démocratique**

Dans une société démocratique digne de ce nom, fondée sur la liberté, l'égalité et la fraternité, qui assure à chacun.e des droits sans discrimination, la loi sert l'intérêt général. Ces principes fondamentaux supposent par conséquent un contrôle exercé par l'État et l'action publique garant de la neutralité et de l'égalité de traitement entre les personnes physiques et morales.

Ils font l'objet d'attaques méthodiques très idéologiques, de plus en plus assumées et agressives qui favorisent certains intérêts privés puissants au détriment de l'intérêt général. La dégradation des moyens, l'abandon des missions et les privatisations ne permettent plus de maintenir un service public garant de l'intérêt général. Le Service public se trouve de plus en plus privé de moyen, voire de plus en plus privatisé car amputé de certaines de ses prérogatives. Le renversement de perspective consiste ainsi à alléger tout ce qui garantit l'application équitable de la loi par des dispositions réglementaires qui font de l'action publique une prestation au service de certains intérêts, ceux des plus aisés.

L'affaiblissement du contrôle public économique concerne au premier chef les ministères économiques et financiers. Les administrations et les services du ministère font en effet l'objet depuis de longues années de restructurations, de suppressions d'emplois et de réorientations de leurs missions de contrôle public économique.

La dilution de certains services au sein de structures locales interministérielles a déjà touché les services de la DGCCRF et de l'ex ministère de l'industrie, Elle les a durablement affaiblis alors que leurs missions de contrôle sont essentielles, qu'il s'agisse de la protection des consommateurs, des normes ou des sites industriels. Ainsi, les velléités d'externalisation des contrôles de sécurité sanitaires des aliments ou de ceux des aliments « bio » importés sont autant de décisions de désengagement de l'État.

Comment assurer la protection des personnes et des biens ainsi que la prévention des pollutions éventuelles dans les sols, dans l'eau, dans l'air et dans l'environnement des 500 000 installations classées, susceptibles de présenter des risques et dangers avec seulement 1 200 inspecteurs de l'environnement ?

L'actualité répond malheureusement à notre question ! L'incendie et les explosions durant la nuit du 26 septembre 2019 sur le site classé « Seveso seuil haut » du groupe américain LUBRIZOL, implanté à Rouen, confirme les besoins et la nécessité des moyens permettant d'encadrer réglementairement les activités dangereuses et d'inspecter les installations industrielles. Ces inspections doivent être effectuées par des fonctionnaires.

Les incertitudes sur l'avenir de la Douane sont malheureusement alimentées par le gouvernement dont les projets consistent plus à la démembrer qu'à renforcer ces fondamentaux. Par ailleurs, eu égard au poids des échanges internationaux et des enjeux sur les marchandises en mouvement, comment se satisfaire de taux de contrôle inférieurs à 1% ? Si la Douane doit constituer un curseur entre protection et régulation d'une part et réaliser des échanges de l'autre, comment admettre que celui-ci penche à l'excès d'un côté. A notre sens le corps social demande plus d'équilibre en la matière.

La DGFIP, depuis sa création il y a plus de 10 ans, est déjà affaiblie par 40 000 suppressions d'emplois, et une accélération de la déstructuration dans le cadre de la « géographie revisitée ». Elle subit de plein fouet le changement de conception du contrôle fiscal, qui sous l'effet de la loi ESSOC, érige la « société de confiance » comme principe de base, minimisant ainsi la réalité des circuits frauduleux. Elle risque également d'être amputée d'une partie de ses missions comptables. Enfin, la DGFIP pourrait voir le transfert au privé de la mission dite de « certification de conformité à la loi fiscale » ainsi que la certification des comptes des collectivités locales, ce qui préparerait le terrain à de nouvelles affaires financières....

Il n'y a désormais plus aucun doute : le sens profond, le rôle, l'organisation, les moyens et les agent.e.s du contrôle public économique, sont clairement dans le viseur du pouvoir, de son idéologie et des intérêts qui le supportent.

Pour la fédération **Solidaires Finances** les choix gouvernementaux sont dangereux, injustes et contraires aux enjeux de la période.

En effet, l'évolution et la complexité de l'activité économique sont accompagnées d'un développement et d'une diversification de la fraude. Celle-ci perturbe l'activité économique, alimente les inégalités, nuit aux solidarités, nourrit les injustices sociales et environnementales, plombe les budgets publics et aggrave la crise démocratique.

Face aux enjeux et à l'accélération de la concurrence fiscale et sociale, outil de pression sur les modèles sociaux et de leur démantèlement, l'urgence est de réhabiliter et de renforcer le contrôle public économique dans toutes ses dimensions.

Pour la fédération **Solidaires Finances**, c'est bien une stratégie globale qu'il faut engager de toute urgence pour faire du contrôle public économique un outil moderne au service de la société.

Cela passe notamment par :

- **Une pédagogie citoyenne du contrôle économique ;**
- **Le renforcement de la coopération entre États et entre les administrations ;**
- **Le renforcement du statut des fonctionnaires garant de leur indépendance face aux intérêts privés ;**
- **Le renforcement des effectifs ;**
- **Une organisation du travail et une formation professionnelle tournée vers l'efficacité et l'expertise ;**
- **Une structuration permettant de couvrir l'ensemble du tissu économique, fiscal et territorial ;**
- **Un outil au service des agent.e.s et de leurs missions qui apporte une réelle plus-value et ne se substitue pas à l'exercice humain ;**
- **Un respect des technicités des administrations économiques et financières ;**
- **Une reconnaissance des qualifications des agent.e.s, de leur rôle et de leurs conditions de travail.**



10^{ème} Conseil fédéral
Saint -Jean-de-Monts Vendée
23 au 27 septembre 2019

Message aux personnels des administrations financières.

La DGFIP en SURSIS !

Les missions de la DGFIP ne se résument pas au seul impôt sur le revenu. La DGFIP exerce un rôle primordial dans la vie publique au travers de différentes missions :

- **Domaniale**
- **Foncière**
- **Fiscale**
- **Recouvrement**
- **Finances publiques locales**
- **Contrôle**
- **Publicité foncière**
- **Comptabilité de l'État.**

Les gouvernements successifs justifient les restructurations et suppressions de postes (40 000 en 15 ans) par des « gains de productivité », et depuis quelques mois par la nécessaire présence des services publics en ruralité « pour répondre à une revendication des gilets jaunes ».

Déclaration en ligne, prélèvement à la source, suppression programmée de la Taxe d'Habitation, les apparences laissent à penser que comme le prétend le Ministre Darmanin, il y a moins de travail aux Finances Publiques.

Il n'en est rien !

Les réformes incessantes, l'e. administration à marche forcée, suscitent des retraitements d'une part, de nombreuses interrogations des usagers particuliers ou professionnels d'autre part. La mission de contrôle fiscal, pendant du système déclaratif, est plus que jamais fragilisée par des directives contradictoires, entravant ainsi l'objectif de justice fiscale et sociale.



Les services sont débordés par des tâches d'accueil, physique, téléphonique et numérique.

La consigne de « mettre les usagers au coeur de nos préoccupations » s'est transformée en « comment désintoxiquer l'utilisateur de l'accueil ? ».

D'une ouverture quotidienne, les services en sont maintenant à généraliser l'accueil sur rendez-vous à l'instar de ce qu'il se passe dans les préfectures ou dans les caisses d'allocations familiales (CAF).

En ce qui concerne les missions de gestion publique exercées dans les trésoreries, généralement rurales, elles sont de deux ordres :

- assurer un service de proximité pour les usagers, précieux en particulier pour les plus défavorisés ;
- être l'interlocuteur privilégié et incontournable des collectivités dont elles gèrent le budget contrôlant ainsi l'utilisation de l'argent public.

Les trésoreries vont toutes fermer et seront remplacées par des plateformes de 50 agents.

Les personnels y effectueront du travail de masse et n'auront plus de contact direct avec les usagers.

Les conditions de travail, le sens du travail s'en trouveront encore dégradés.

De plus cette centralisation facilitera les suppressions de postes à venir.

Non rien ne justifie le démantèlement des Finances Publiques !



10^{ème} Conseil fédéral
Saint -Jean-de-Monts Vendée
23 au 27 septembre 2019

NON au démantèlement fiscal de la DOUANE !

Suite à l'annonce par les ministres du transfert du recouvrement d'une majorité de taxes (11 sur 14) de la Douane vers les services de la DGFiP, la Fédération **Solidaires Finances** rappelle qu'elle est fermement opposée à ces mesures qui, loin de conforter la DGFiP, participent au démantèlement des missions de recouvrement de la Douane et entraîneront la disparition de son statut d'administration fiscale, ceci pour des raisons purement idéologiques.





10^{ème} Conseil fédéral
Saint -Jean-de-Monts Vendée
23 au 27 septembre 2019

Le droit à être défendu.e collectivement et individuellement !

Solidaires Finances condamne la volonté du gouvernement de réduire le droit de défense des personnels.

En réduisant le champ de compétences des Commissions Administratives Paritaires, les personnels voient supprimer leur seule instance de défense tant individuelle que collective.

Dès le 1^{er} janvier 2020 cela s'appliquera pour les actes de gestion concernant la mobilité, l'année suivante arrivera le tour des promotions (tableaux d'avancement et liste d'aptitude).

La suppression des instances actuelles de dialogue social va entraîner une gestion opaque, notamment au profil, et ainsi priver les personnels de recours contre l'arbitraire.

Pourtant en décembre 2018, par leur participation massive aux dernières élections professionnelles, les personnels de Bercy ont réaffirmé leur confiance envers les organisations syndicales pour les défendre au quotidien.

Solidaires Finances exige que les personnels de Bercy puissent faire valoir leur droit à être défendus par leurs élu.e.s pour tout acte de gestions !



Protection sociale complémentaire : Exiger plus de solidarité

En préambule, **Solidaires Finances** tient à rappeler que la Constitution de l'OMS établit que «la possession du meilleur état de santé qu'il est capable d'atteindre constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain». Pour l'OMS, la couverture sanitaire universelle est un moyen de promouvoir le droit à la santé.

A l'occasion de son conseil fédéral réuni à St Jean de Monts du 23 au 27 septembre 2019, **Solidaires Finances** réaffirme que la protection sociale des agent.e.s des 3 versants de la fonction publique est un sujet dont l'importance impose de rappeler nos exigences.

Notre objectif premier reste avant tout le régime universel, prenant en charge 100 % de la couverture santé incluant la prévoyance (incapacité et invalidité) et même bien au-delà, la dépendance qui n'est autre qu'une affection qui touche particulièrement (mais pas uniquement) les seniors. Nous persistons à affirmer que c'est l'unique moyen qui permet d'assurer une véritable solidarité entre tou.te.s face aux aléas de la vie.

Pour autant, **Solidaires Finances** est conscient que l'on ne réunira pas demain le régime obligatoire d'assurance maladie et les organismes de protection sociale complémentaire comme on l'a fait des industries électriques et gazières en 1946. Dans la période, nous avons conscience que les mutuelles ont un rôle à jouer pour améliorer la prévention, renforcer les solidarités et atténuer la misère.

Pour l'ensemble des agent.e.s des MEF, **Solidaires Finances** exige donc que toute réforme en la matière, fût-elle limitée à la protection sociale complémentaire, partie délaissée par le régime obligatoire, doit être menée après une négociation d'ampleur dans le cadre d'un dialogue social de qualité.

Cela signifie notamment que toutes les parties prenantes à ce dialogue (où les organisations syndicales ont toute légitimité) ont accès au même niveau d'information. Cela signifie aussi que les revendications du plus grand nombre soient légitimement prises en considération avant toute décision, qui doit tendre vers le renforcement des droits sociaux des personnels.

Des états des lieux en matière des besoins des agent.e.s en matière de couverture santé doivent être réalisés périodiquement. Ils doivent prendre en compte les spécificités professionnelles à chaque niveau de périmètre approprié et en lien étroit avec les représentant.e.s des personnels.



Les grands principes fondateurs du mouvement mutualiste (solidarité intergénérationnelle, haut niveau de solidarité entre ses adhérent.e.s, malades ou bien portants, riches ou pauvres et sans sélection des risques...) doivent présider à toute évolution et à toute modification dans la protection sociale complémentaire des personnels, titulaires ou non titulaires, actifs ou retraités, de la fonction publique, c'est à dire toutes les catégories d'agent.e.s publics.

Dès lors que l'on se donne pour objectif la qualité de la couverture complémentaire, celle-ci doit associer dans son offre la prévoyance et la perte d'autonomie.

Une couverture pérenne : dès lors qu'un.e agent.e fait le choix d'adhérer au dispositif de protection sociale complémentaire, il doit pouvoir être assuré d'en bénéficier durant l'ensemble de sa carrière et au-delà de celle-ci jusqu'à la fin de sa vie. En tout état de cause, la mobilité professionnelle ne pourrait être préjudiciable à la couverture santé des agent.e.s.

Sans entrer dans les modalités précises de ce que doit être le rôle ou l'apport de l'employeur, pour **Solidaires Finances**, il doit y avoir une contribution financière obligatoire (et non pas facultative) significative de l'employeur public à la protection sociale complémentaire de ses personnels (actifs ou retraités) et d'un niveau équivalent entre les trois fonctions publiques. Cette contribution doit être la contrepartie de la mise en œuvre par les mutuelles de contrats incluant un très haut niveau de solidarité entre les adhérent.e.s.

Exiger plus de solidarité pour la protection sociale complémentaire des agent.e.s, c'est attendre des réformes qu'elles n'aillent pas vers une dispersion de ses modalités que ce soit entre les trois versants comme en interne à chaque versant.

Pour **Solidaires Finances** voilà les conditions indispensables de base nécessaires à la couverture sociale des agent.e.s des MEF et plus largement de l'ensemble des catégories d'agents publics des différentes administrations et services publics. C'est sur ces bases que l'on pourra enrayer la régression de la couverture des personnels de la fonction publique.





10^{ème} Conseil fédéral
Saint -Jean-de-Monts Vendée
23 au 27 septembre 2019

Une action sociale au coeur du ministère Une conquête à conserver !

Réunie en conseil fédéral à Saint-Jean-de-Monts du 23 au 27 septembre 2019, la fédération **Solidaires Finances** rappelle son attachement fort à l'action sociale ministérielle, à l'occasion du trentième anniversaire du conflit de 1989 à Bercy.

L'action sociale collective ou individuelle vise à améliorer les conditions de vie des agent·es et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles en leur apportant un service social.

La notion de services sociaux a été reconnue au Ministère des Finances en 1945 avec la création du Comité des services sociaux des Finances.

Les événements de 1968 vont marquer un premier tournant de l'action sociale avec la création du Conseil National d'Action Sociale puis celle des Conseils Départementaux d'Action Sociale en 1971, et l'harmonisation des moyens en personnel des délégations à partir de 1974. L'article 9 de la loi de 1983 portant statut des fonctionnaires, suivie du décret de janvier 2006, vont légitimer l'action sociale.

Le deuxième tournant s'opère en 1989 avec le conflit aux Finances, qui se traduit par d'importantes avancées, comme le doublement du budget de l'action sociale, un programme de réservation de 3000 logements ou la mise en place du titre restaurant aux ministères de Bercy, les seuls à ce jour à en bénéficier.

Dans les mêmes périodes, d'autres ministères faisaient le choix d'avantages individuels. Aux Ministères Économiques et Financiers, c'est le collectif qui a été mis en avant.

Si de 1989 à 2010, l'action sociale n'a cessé de progresser, lentement mais sûrement, elle est en continuelle régression depuis : les suppressions d'emplois dans les délégations, le moindre service rendu aux agent.e.s, la séparation décrétée entre délégué.e.s et assistant.e.s de service social, les coupes budgétaires, la diminution des moyens humains, les réformes de toutes natures mettent en danger la structuration de l'action sociale et les prestations.

Solidaires Finances défend une action sociale ministérielle accessible à toutes et tous, en activité ou pensionné.e, fonctionnaire ou contractuel.le, ainsi qu'à leurs ayants-droits, et ce quelle que soit la structure dans laquelle ces personnels seront amenés à travailler.

Solidaires Finances rappelle que l'action sociale ministérielle, conquête des personnels de Bercy, doit demeurer complémentaire à l'action sociale interministérielle, et ne saurait être attaquée dans une logique de moins disant social.

Solidaires Finances s'oppose à la fusion des associations, lesquelles interviennent sur des champs d'action spécifiques. Ces associations doivent conserver leur autonomie et le contrôle de leur budget, et ce afin de garantir la pérennité de leur champ d'activité respectif. **Solidaires Finances** rejette un regroupement qui permettrait au ministère de mettre la main sur les revenus issus de l'activité d'ALPAF, pour financer les autres activités en lieu et place de la subvention ministérielle.



Solidaires Finances exige :

- le maintien d'une politique réelle d'action sociale, subventionnée par le secrétariat général en fonction des besoins ;
- une augmentation des dotations et notamment les Crédits d'Actions Locales (CAL). **Solidaires Finances** rejette l'idée de constituer des Comités d'Entreprises financés par un pourcentage de la masse salariale car dans un contexte de suppression d'emplois les crédits seraient systématiquement revus à la baisse ;
- le maintien intégral du patrimoine mis à disposition d'EPAF, et que l'État remplisse ses obligations de propriétaire en procédant à sa rénovation et à son entretien ;
- l'implantation des restaurants AGRAF sur l'ensemble du territoire au plus près des agent.e.s pour une restauration de qualité et à moindre coût. **Solidaires Finances** rappelle son opposition à une tarification au plat. En effet, un tarif unique au plateau (pour un plat et un ou deux périphériques) quels que soient les plats permet de garantir une alimentation équilibrée à un prix raisonnable.

A défaut de pouvoir bénéficier d'une restauration collective, les agent.e.s doivent bénéficier d'une augmentation de la valeur faciale du titre restaurant, avec une participation de l'employeur modulée en fonction de leur indice ;

- la mise en place d'une aide au logement en fonction des revenus pour les agent.e.s ne bénéficiant pas d'un logement social ;
- une augmentation conséquente du nombre de places en crèches ministérielles, au plus près des besoins des agent.e.s. **Solidaires Finances** exige également la mise en place d'un réseau d'assistant.e.s maternelles ;
- pour les séjours EPAF, une tarification au quotient familial, indépendante de la localisation ;
- pour les colonies de vacances, une tarification plus adaptée aux moyens des agent.e.s. En matière de schéma de transport, le train doit être privilégié autant que possible, avec des points de départ dans chaque département. **Solidaires Finances** exige la mise en place de colonies de vacances pour les vacances de la Toussaint ;
- des vacances pour tous les enfants de 4 à 17 ans, sur l'ensemble du territoire, y compris DOM-COM.

Solidaires Finances rappelle l'importance du réseau des délégations départementales d'action sociale, qui représentent une véritable chance au sein de notre ministère. Ce réseau de proximité doit être conservé pour permettre une action sociale au plus près des bénéficiaires et de leurs besoins.

Solidaires Finances revendique des assistant.e.s de service social dans le périmètre de l'action sociale, afin de garantir l'accompagnement individuel aussi bien des actifs.ves que des retraité.e.s.

Solidaires Finances revendique le maintien des conseils d'action sociale, tant sur le plan départemental que national, comme instance de concertation, de propositions et de suivi de la politique ministérielle d'action sociale.

Pour la fédération Solidarités Finances, l'action sociale n'est ni un confort ni un luxe. C'est une absolue nécessité dans le contexte économique et social actuel. Elle ne doit donc pas être remise en cause dans ses moyens ni son organisation. Elle doit au contraire être renforcée afin de mieux répondre aux besoins des agent.e.s actif.ves, pensionné.e.s et de leurs familles.

SOIGNER LE TRAVAIL !

Charges de travail insupportables, ingérables, perte de sens, conflit de valeur, relations d'accueil difficiles, tensions dans les relations de travail, absences d'autonomie ou/et de marges de manœuvre, incertitudes sur l'avenir, les maux sont nombreux, les remèdes absents.

Au contraire, toutes les évolutions programmées par la Loi de Transformation de la Fonction Publique vont encore accroître ce malaise et le mal-être des agents.

L'article 94 de la loi du 6 août 2019 précise que désormais « les Comités techniques » sont seuls compétents pour examiner l'ensemble des questions afférentes aux projets de réorganisation de services.

Cette disposition vise à préparer la mise en place de la nouvelle instance, « le Comité social d'Administration » (CSA), qui remplacera, dans une même structure, les Comités techniques et les CHSCT à l'issue des élections professionnelles prévues en 2022.

Cette mesure va encore affaiblir nos possibilités d'amélioration et de préservation des conditions de travail des agent.e.s.

Cela intervient au moment où la plupart de nos administrations subissent des restructurations sans précédent.

Dans ce contexte, la double coïncidence de ces deux calendriers, restructurations et réorganisations toujours plus néfastes et affaiblissement drastique des compétences des futurs ex CHSCT est une véritable mise en danger des agent.e.s.

Il est donc plus qu'urgent de combattre pour préserver, aujourd'hui, les compétences du CHSCT, outil au service d'une défense efficace des agent.e.s dans un contexte politique dont les seules logiques sont la destruction des administrations et du service public.

Solidaires Finances dénonce l'entreprise de déconstruction du dialogue social mise en œuvre par la loi de transformation de la fonction publique.

Après avoir, de manière continue, vidé le dialogue social de son contenu, le gouvernement s'attaque aux instances représentatives du personnel, les limite en nombre, en pouvoir et en moyen d'agir.

Face à cette destruction, significative d'un mépris sans précédent des agent.e.s et de leurs représentations, **Solidaires Finances** mettra tout en œuvre pour obtenir, au sein des Ministères Économiques et Financiers, la mise en place d'un dispositif propre à garantir un dialogue social digne de ce nom et une existence effective de politiques ministérielles ambitieuses.

Pour **Solidaires Finances**, en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail, cela suppose :

- Une politique ministérielle construite avec les fédérations et les directions mais hors du seul pouvoir décisionnel de ces dernières ;
- Des structures de dialogue social qui permettent des échanges entre les différents milieux professionnels des ministères et pas seulement dans une formation spécialisée des Comités Techniques directionnels ;
- Avec des réseaux d'acteurs de prévention ministériels indépendants des pouvoirs locaux ;
 - Un renforcement du pôle des ergonomes et des ISST ;
 - Un confortement du réseau de la Médecine de Prévention dont l'ancrage au ministère est essentiel et dont les moyens d'assistance administrative doivent être renforcés ;
 - Une préservation du rôle d'animation des secrétaires animateurs dans des structures de dialogue social ministérielles adaptées ;
 - Une association effective des assistant.e.s de service social au déploiement de la politique ministérielle de santé, sécurité et conditions de travail
- D'exiger et d'imposer la mise en place de formations pour l'ensemble des futurs CSA et non pas les limiter aux seul.e.s participant.e.s de la commission « santé – sécurité et conditions travail » (SST), censée reprendre les prérogatives des défunts CHSCT à l'intérieur des nouveaux comités. ;
- D'utiliser la possibilité de créer par la réunion de SST locaux, des structures inter directionnelles départementales.

Retraites : Profitons de la vie !

La "Révolution" libérale d' Emmanuel Macron accélère et amplifie les mesures régressives et contre réformes engagées par ses prédécesseurs. Il s'acharne à vouloir détruire le modèle social issu du programme du Conseil National de la Résistance au lendemain de la seconde guerre mondiale même si celui-ci était perfectible.

Le démantèlement des services publics s'accélère. Les MEF, avec leurs missions de contrôle hier encore "au coeur de la République", sont aujourd'hui reniées et dilapidées au profit de la "libre entreprise", entre "société de confiance" pour les plus aisé.e.s, "droit à l'erreur" pour les mêmes et privatisations. Les lois Travail renforcent le pouvoir des actionnaires pendant que la loi de transformation de la Fonction Publique achève de fragiliser le rôle et la place des fonctionnaires en sabotant les garanties de leur statut au service de l'intérêt général, bafouant nos principes républicains égalitaires. Privé, public, la condition générale des salarié.e.s, des fonctionnaires, de celles et ceux "qui ne sont rien", est promise à précarisation générale.

Précarité à vie...

Tout ça fait système ! Tout cela au service de l'intérêt de quelques un.e.s (celles et ceux "qui réussissent"). Le nouveau système à points bouleverse les paramètres et repères. Même attaqués, ils permettraient encore aux salarié.e.s de revendiquer des droits liés à cotisations et de se projeter dans leur avenir au-delà de leur période d'activité professionnelle. Système à points au prétexte de projections démographiques et économiques à long terme qui n'ont pas plus de fiabilité que les prévisions météorologiques du même acabit.

... ou retraite incertaine ?

Les contre réformes des retraites de 1993, 2003 et 2008, concernant respectivement les régimes du secteur privé, de la Fonction Publique et les régimes spéciaux, ont aligné par le bas une série de paramètres qui restaient néanmoins connus des salarié.e.s et fonctionnaires :

- passage de 37,5 à 40 annuités pour le taux plein,
- indexation des pensions sur les prix,
- décote de 5% par année manquante.

Par la suite le report de l'âge légal de départ en retraite à 62 ans et de l'âge limite d'activité à 67 ans, l'allongement de la durée de cotisations jusqu'à 43 ans pour bénéficier du taux plein ont renforcé la précarisation des salarié.e.s face à la retraite et le temps venu de celle-ci.

Le Premier Ministre Édouard Philippe a déclaré le quasi équilibre de la branche retraite, ce qui ne devrait donc pas nécessiter une réforme. C'est sans compter avec la cupidité et la rapacité des intérêts financiers. Car, aujourd'hui, ces intérêts ont changé de dimension et de niveau d'ambition qu'ils affichent désormais sans retenue : réduire leur contribution, augmenter leurs profits via les fonds de pension.

Demain l'aumône

Avec les 3% de déficit public autorisé par l'Union Européenne, il s'agit de bloquer arbitrairement à 13,8 % la part du PIB consacrée aux pensions quel que soit le nombre de pensionné.e.s. Celles et ceux qui entendent enfin profiter du temps de la retraite pour ne plus être soumis aux aléas, pressions et risques d'une vie active de plus en plus incertaine, risquent de déchanter.

À l'heure où pas loin de 50 milliards d'euros de dividendes ont été distribués au 2nd trimestre aux actionnaires des entreprises françaises (chiffre de l'OCDE qui n'est pas réputée pour être une officine gauchiste), il s'agit cyniquement d'"offrir" aux salarié.e.s le choix entre travailler plus longtemps ou espérer une pension qui ne soit pas une simple allocation de survie ! La part du gâteau consentie aux retraites par le gouvernement ne doit surtout pas dépasser les 13,8%. Autrement dit, après les incertitudes de la vie active s'ajoutent celles de la date du départ et du montant de la retraite.

Une réalité sociale déniée

Le Premier Ministre a l'outrecuidance de prétendre que les habitant.es de ce pays ont compris qu'il fallait travailler plus longtemps puisqu'ils et elles partent en moyenne à 63,5 ans, oubliant les mesures qui les y obligent.

Il omet sciemment d'autres données rendant son propos impertinent voire insultant :

- L'espérance de vie en bonne santé était en 2016, en moyenne, pour les femmes, de 64,1 ans et, pour les hommes, de 62,7 ans, faisant de la France un des mauvais élèves en Europe.
- Le développement des risques psycho sociaux lié aux méthodes managériales et aux incertitudes de la vie professionnelle risquent fort de faire baisser cette espérance. D'ailleurs l'espérance de vie progresse elle même moins vite. Néanmoins une chose est sûre : plus on est aisé, plus l'espérance de vie demeure élevée...
- Le gouvernement veut-il faire mourir les salarié.es au travail ? Ou bien les contraindre aux petits boulots ou "mini jobs" la retraite venue ?
- L'« espérance de vie professionnelle », c'est à dire le temps passé en activité professionnelle, était en moyenne de 35 ans pour la génération née en 1970 du fait de l'allongement des études, du chômage... sans omettre les carrières heurtées des femmes.

Des considérations purement financières

Exiger 43 ans pour un taux plein (tout comme calculer sur les 25 meilleures années au lieu des 10 dans le secteur privé) était déjà lourd de conséquences sociales. Instaurer une retraite par points sur toute la durée de la vie active, c'est renforcer la précarité et les inégalités tout au long de la vie de la naissance à la mort.

Avec le système par points, le montant de la pension dépendra désormais du taux de croissance et de l'espérance de vie de la génération (année de naissance). Nous serons bien loin du principe qui fonda la Sécurité Sociale en 1945 : "chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins ». À l'avenir, passer sa vie ou survivre au travail pourrait être la morale de la nouvelle société "en marche" si la logique du nouveau système n'était pas au seul service des intérêts financiers.

J.P. Delevoye l'avoue lui-même dans son rapport : "Si l'on souhaite maintenir constant le niveau de dépenses de retraite dans le PIB, il faudra que le rythme de progression de la valeur du point soit inférieur à celui du PIB, pour faire face à l'augmentation de cette espérance de vie". Autrement dit, potentiellement, plus les retraité.e.s vieillissent, plus elles et ils seront condamné.e.s à s'appauvrir.

Des inégalités systémiques

E. Macron vend son projet en prétendant qu'"un euro cotisé donnera les mêmes droits". En réalité, il ignore volontairement les inégalités. Déjà tout le monde ne pourra pas cotiser le même nombre d'euros puisque cela dépendra du niveau du salaire.

La répartition s'effectuant au sein d'une génération (par année de naissance), compte tenu des euros constituant son salaire et de l'espérance de vie d'un cadre, les euros versés par un.e salarié.e au SMIC et à l'espérance de vie moins longue contribueront à financer et augmenter le montant de la pension du cadre.

Ce sera tout sauf l'"universalité" vantée. Pour ne citer qu'elles et eux, les agent.e.s hospitalier.es ne bénéficieront plus d'un départ anticipé en lien avec la pénibilité de leur activité, mais les forces de l'ordre demeureront en "catégorie active". Signe sans doute que le gouvernement compte y recourir de plus en plus...

Les « solidarités » (« droits familiaux » ou majorations pour enfant.s, réversion), points placés sur le compte personnel de la ou du bénéficiaire, seront également organisées dans un cadre budgétaire figé arbitrairement au sein des 13,8 %. Elles seront payées par des recettes fiscales, variables d'ajustement de l'équilibre budgétaire pour le gouvernement, ou payées par des cotisations Fonds de Solidarité Vieillesse, Caisse Nationale d'Allocations Familiales, UNEDIC victimes des baisses et exonérations décidées par ce même gouvernement. Celui-ci est d'ailleurs revenu dans le dernier Projet Loi de Finances de la Sécurité Sociale (PLFSS) sur le principe de leur compensation intégrale (dans les faits le gouvernement n'honore déjà pas celle-ci), avec l'objectif de partager entre l'État et la Sécurité Sociale le coût de la baisse de ces prélèvements obligatoires en fonction leur affectation.

Travailler toujours plus ou travailler moins !

C'est ignorer la tendance lourde à la baisse générale du temps de travail. En deux cent ans la productivité horaire a été multipliée par 32, c'est-à-dire qu'un.e salarié.e travaille aujourd'hui 2 fois moins tout en produisant 16 fois plus. Pour partager la richesse, il faut donc poursuivre la réduction du temps de travail hebdomadaire et réduire le nombre d'annuités pour partir plus tôt en retraite à taux plein en activité mais également sur la durée de la vie.

Gestion de NOS retraites confisquée !

Le cadre budgétaire sera fixé pour 5 ans par le gouvernement et le parlement. Le Conseil d'Administration paritaire de la future Caisse Nationale de Retraite Universelle se contentera de discuter les mesures techniques et de faire des propositions au gouvernement qui daignera les prendre en compte ou non. De même le gouvernement ne sera pas obligé de répondre aux propositions de modification de ce Conseil d'Administration et décidera des conditions d'ouverture des droits (âge légal, dispositif retraites anticipées) et des dispositifs de solidarité (périodes assimilées, droits familiaux, minimum retraite).

La revalorisation des pensions dépendra elle-même selon les préconisations de J.P. Delevoye d'un « facteur X » intégrant la conjoncture économique pour "flexibiliser" les pensions servies.

C'est en réalité la fin d'une gestion paritaire d'un système de pensions fondé sur des droits.

Le gouvernement décidera de fait du versement de ce qui équivaldra dès lors à une simple allocation, sans lisibilité réelle pour les futur.e.s salarié.e.s en activité ou en retraite.

Pour celles et ceux qui auront le moyen de compléter leur retraite par des systèmes privés, le gouvernement a bien veillé à prendre des dispositions fiscales pour les y encourager. Tout bénéfique pour les intérêts financiers et boulevard pour les fonds de pensions.

Vivre pour vivre, et non pour survivre !

Contre le système à points et son rapt sur nos retraites au profit des intérêts financiers, les syndicats de la fédération Solidarités Finances et leur interprofessionnelle revendiquent :

- Un maintien des droits acquis aux Finances (IMT, NBI) ;
- un système de retraite par répartition fondé sur les solidarités et l'égalité femmes/hommes se traduisant à terme par une égalité en pension de droit direct (sans dépendre des droits du conjoint par exemple) ;
- le maintien du code des pensions civiles pour les fonctionnaires ;
- un départ légal à la retraite à taux plein à l'âge maximum de 60 ans ;
- un taux de remplacement à 75% pour le taux plein, et une retraite au moins égale au SMIC ;
- diminuer la durée de cotisation pour se rapprocher des durées actuelles constatées : 32 années cotisées et 37 années validées ; le nombre de 37,5 annuités n'était déjà pas tombé du chapeau ;
- pour toutes et tous, la prise en compte des spécificités des métiers (pénibilités) , générant un départ avant 60 ans, notamment pour les agents de la surveillance à la Douane.

Ces revendications sont justes mais relèvent d'un sujet que E.Macron refuse d'aborder : celui d'une nouvelle répartition des richesses, rendant notamment le financement de la protection sociale possible sans faire payer l'ensemble de la population. Dans le même temps, les multinationales et les actionnaires organisent l'optimisation et la fraude fiscales privant ainsi l'État de ressources indispensables et s'exonèrent de participer à la Protection sociale.

À nous toutes et tous de l'obliger par notre mobilisation et notre détermination à abandonner son projet régressif, pour reconstruire une société solidaire !